


Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u>	PAGE 1/6

L'an deux mil vingt-et-un, le trente novembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.

Etaient présents : Mr Romain COMBE, Mr Henri CORJON, Mme Christine CREUZET, , Mr Frédéric DECULTOT, Mr Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, Mr Florian FARNAULT, Mme Céline GRISARD, Mr Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS, Mr Dominique SAUVAGEON, Mr Francis TIGNÈRES et Mme Rosenda TUYSUZIAN.

Absentes excusées : Mme Marie-Christine GILLET (qui donne pouvoir à Mr Dominique SAUVAGEON) et Mme Patricia HOUY.

Mr Frédéric DECULTOT a été désigné Secrétaire de séance.

Convocation : 23 novembre 2021 Affichage : 16 décembre 2021

Pour des raisons de sécurité sanitaire liées à l'épidémie de coronavirus et afin de pouvoir respecter la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal est délocalisée à la salle communale.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 28 septembre 2021. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## SOMMAIRE

1. Intercommunalité : Présentation du rapport d'activités 2020 du SMIRTOM ;
2. Intercommunalité : Présentation du rapport annuel sur l'activité du SIAEP de Puy-la-Laude - Année 2020 ;
3. Intercommunalité : Approbation du rapport d'activités 2020 de la C.C.4V. et du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
4. Finances : Conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFiP (Commune, service Assainissement et régies de Restauration scolaire et de Location de la salle et produits divers de la commune) ;
5. Finances : Crédits supplémentaires n°3 ;
6. Dénomination et numérotation des voies de la commune ;
7. Adhésion au Gip RECIA - Espace Numérique de Travail (ENT) PrimOT ;
8. Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret ;
9. Divers.

### Décision n°2021-06-01 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SMIRTOM


*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur Frédéric DECULTOT présente à l'assemblée le rapport d'activités 2020 établi par le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM).

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par email.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ **DÉCIDE** de prendre note du rapport d'activités 2020 du SMIRTOM.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u>	PAGE 2/6

**Décision n°2021-06-02 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020**

*Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;  
Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 (art. L2224-5 du CGCT) relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;  
Conformément à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;  
Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région du Puy la Laude sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

**Décision n°2021-06-03 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA C.C.4V. ET DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activités établi par la Communauté de Communes des Quatre Vallées (C.C.4V) et le rapport annuel pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2020.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le rapport d'activités établi par la Communauté de Communes des Quatre Vallées (C.C.4V.) et le rapport annuel pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2020.

**Décision n°2021-06-04 : ADHÉSION ET MISE EN PLACE DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP APPROBATION DE CONVENTIONS – CONTRAT DE SERVICE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,  
Vu le décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018, Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et les formulaires d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, à titre gratuit,


Considérant que l'offre de paiement PayFiP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **DÉCIDE** d'approuver les conventions d'adhésion au service de paiement en ligne relatives aux régies :

- Restauration scolaire
- Location de la salle et produits divers

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au service PayFiP, ainsi que les deux formulaires d'adhésion pour les recettes :

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u>	PAGE 3/6

- de la commune
- du service Assainissement

Les projets de convention sont annexés à la présente délibération.

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'installation du module d'activation et le contrat de service avec JVS-Mairistem pour la mise en œuvre de la plateforme mesfacturesonline.fr

#### Décision n°2021-06-05 : CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 3

Suite à une observation de Madame BRÉGÈRE-MAILLET, Inspectrice Divisionnaire FIP du Service de Gestion Comptable de Montargis, concernant des titres qui font double emploi sur l'année 2019, il convient d'effectuer les virements de crédit suivant pour régulariser :

#### Compte dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
10	10226	OPFI	Taxe aménagement	+ 150,00 €
011	615232		Entretien, réparation Réseaux	- 400,00 €
67	673		Titres annulés	+ 250,00
023	023		Virement à la section investissement	+ 150,00 €


#### Compte recettes

Chapitre	compte	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement à la section de fonctionnement	+ 150,00 €

#### Décision n°2021-06-06 : NOUVELLE DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans les plans annexés à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de cette décision.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u>	PAGE 4/6

## ANNEXE

### NOUVELLE DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE

#### Hameau Le Petit Corbasson


Ancienne appellation	Nouvelle dénomination
Hameau Le Petit Corbasson	Hameau Le Petit Corbasson - Route de Préfontaines



#### Hameau Les Portes Rouges / Creux de Fort Terre

Ancienne appellation	Nouvelles dénominations
Hameau Les Portes Rouges (n°2)	Route de Nargis
Lieu-dit Creux de Fort Terre	Route de Nargis



Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<b><u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u></b>	<b>PAGE 5/6</b>

### Hameau de la Vieille Poste

*Annule et remplace l'annexe de la délibération n°2021-05-06*

Ancienne appellation	Nouvelles dénominations
Hameau de la Vieille Poste	Hameau de la Vieille Poste – Rue de la Vieille Poste Hameau de la Vieille Poste – Route de Montargis



#### Décision n°2021-06-07 :      **ADHÉSION AU GIP RECIA – CONVENTION DE MISE EN PLACE DU SERVICE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) PRIMOT**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :


- ✓ **DÉCIDE** l'adhésion à titre individuel au GIP RECIA de la commune de GIROLLES,
- ✓ **RAPPELLE** que, par délibération n°2021- en date du 8 juin 2021 Mr Francis TIGNÈRES a été désigné représentant titulaire et Mr Dominique SAUVAGEON représentant suppléant à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention de déploiement de l'ENT PrimOT dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public de la Région Centre-Val de Loire, telle que jointe en annexe.

#### Décision n°2021-06-08 :      **ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET**

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ **DÉCIDE** de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de la Communauté de Communes des Quatre Vallées. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021</u>	PAGE 6/6

## QUESTIONS DIVERSES

### Urbanisme

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entrée en vigueur du PLUi a été reportée. Les modifications demandées par le conseil municipal concernant Corbasson ont été approuvées.

### Station d'épuration

Suite à la consultation lancée pour les études complémentaires (Levés topographiques, études géotechniques et suivi piézométrique et inspections télévisées) un rapport d'analyses des offres a été effectué. Les offres retenues vont être signées. Lors de la dernière réunion, en l'état actuel du projet, les Voies Navigables de France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Police de l'Eau n'ont apporté aucune objection quant aux normes retenues pour le rejet dans le canal du Loing.

### Finances

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux analyses financières rétrospectives pour Girolles et le budget assainissement ont été réalisées sur la période 2016-2020 par la Direction Régionale des Finances Publiques Centre Loiret. Ces analyses montrent que les finances de la commune sont saines mais que celles du service assainissement ne permettront pas une prise en charge totale des travaux à réaliser sur les réseaux et la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration par ce seul budget. Ces analyses sont à la disposition en mairie des conseillers municipaux s'ils souhaitent les consulter plus en détails.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de la commission Finances sera fixée en début d'année 2022 pour envisager le mode de financement de ces prochains investissements.

### Travaux

Les travaux de rénovation énergétique de la Bibliothèque – Centre de Documentation (BCD) ne sont pas terminés en raison de la pénurie de certains matériaux. Il manque l'isolation et le changement de menuiseries extérieures. Les travaux intérieurs, notamment le ponçage et la peinture, se feront en régie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les logements communaux souffrent de déperdition d'énergie et que leur isolation sera certainement à revoir.

### Divers

Les membres du conseil municipal sont informés que la demande de dérogation scolaire à l'organisation scolaire de la semaine, répartissant les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées positionnées sur quatre jours a reçu une suite favorable pour les trois années à venir.

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant attribué au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui s'élève à 15 084,23 € pour l'année 2021 et de la somme de 102 € attribuée à la commune au titre de la dotation budgétaire de compensation par l'Etat du coût pour les communes < 3 500 habitants de la souscription de contrats d'assurance relatifs à la protection fonctionnelle de leurs élus.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la pose des guirlandes aura lieu le 11 décembre 2021. Enfin le Conseil Municipal évoque différentes questions de gestion courante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de séance  
Frédéric DECULTOT




Le Maire  
Pascal DROUIN  
(Loiret)